

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Vendredi 25 Aout 2017 à 20H30

Date de convocation : le 21 aout 2017
Date d'affichage : le 21 aout 2017

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 9

L'an deux mille dix-sept, le vendredi vingt-cinq Aout à 20H30 le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt et un aout de l'an deux mille dix-sept, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

Etai^{ent} Présents : RIVIERE Patrick, LUNEL Dominique, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, SOUCHU David, DENIAUD Paulette, LAINE Magali, POURCEAU Jean Marie

Etai^{ent} absents excusés : THUARD Françoise qui a donné pouvoir à Janny MERCIER, IMBERT Philippe qui a donné pouvoir à Magali LAINE,

Absents : Karl MEGY, JAUSSAUD Florence, POLLONO Anaïs, FLOQUART Sandrine.

Secrétaire de séance : Dominique LUNEL

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2017
- Décisions prises par délégation
- Calendrier BIMBY
- Liaison douce : point sur les financements / lancement de la consultation
- Renouvellement de la Convention pour la fourrière animale
- Point sur le commerce local
- Participation 2017 de la commune de Joué l'Abbé au feu d'artifice de La Guierche
- Rentrée Scolaire 2017/2018
- Dérogation scolaire (enfants d'une animatrice en CDD)*
- Demande prolongation CAE (fin du CDD prévu le 02/10/2017)
- Etude devis informatique*
- Informations et questions diverses

() Monsieur le Maire annonce en début de séance que les points suivis d'un astérix «rouge» a été ajouté à l'ordre du jour depuis la distribution de la convocation.*

Secrétaire de séance nommé : Dominique Lunel

Approbation du Procès-Verbal

Pas de remarques. Il est adopté à l'unanimité

Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ✚ **HENRI ET JULIEN** : Achat d'un presse purée et coupe frite pour restauration scolaire le 1^{er} août 2017 pour un montant TTC de 1169.88€ (suite à délibération du 27 juillet 2017)

ARRETES :

- ✚ Arrêté N° 27-2017-RH : Prolongation le 1^{er} août 2017 d'un arrêt maladie Ordinaire d'un agent technique jusqu'au 30/09/2017

Calendrier BIMBY

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que :

- ✓ Mercredi 27 septembre 17H – restitution phase 1 « Phase d'analyse du marché immobilier et d'identification du potentiel BIMBY engagé cet été » aux élus nommés de la Guierche et de Joué l'Abbé par le PAYS DU MANS. Les représentants de Joué l'Abbé seront Janny Mercier, Pascal Choplin et David Souchu (adjoint et conseiller délégué à la Commission urbanisme)
- ✓ Vendredi 17 novembre 20H – réunion publique à Joué L'Abbé où les architectes seront présents à la salle polyvalente. Une communication sera à faire auprès des habitants.
- ✓ Samedi 25 novembre : entretiens BIMBY en mairie de Joué l'Abbé : reste à confirmer.

Liaison douce : point sur les financements / lancement de la consultation

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux du résultat de ses démarches pour l'obtention de subventions. Il soumet le financement prévisionnel aux conseillers et propose de lancer la consultation des entreprises.

Le coût HT est évalué à 143 647.93 €(*) soit 172 377.51 € TTC (*)

A ce jour, les subventions sont les suivantes :

- FSIL (projets structurants)	accordé	:	26 744 €
- FSIL Contrat de ruralité	accordé	:	6 346.53 €
- DETR	accordé	:	26 744 €
- Fonds de concours Maine Cœur de Sarthe	accordé	:	7 500 €
- Sénateur Jean Claude Boulard	accordé	:	8 000 €
- Région	accordé	:	13 372 €
- La subvention LEADER pourrait être de :			17 018.34 € (*)
- Total des subventions			105 724.87 € (*)
- La participation de la commune (30 % du montant HT selon les règles de LEADER)			43 094.38 € (*)
- FCTVA			23 558.26 € (*)

(*) Montants susceptibles d'être modifiés selon le résultat de l'appel d'offres

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes de la coopération Joué l'Abbé/La Guierche.

- Au début du mandat, les maires et adjoints de la polarité Joué l'Abbé-La Guierche-Souillé et les présidents du syndicat des Landes et du Sivos La Guierche Souillé se réunissaient régulièrement afin de travailler les pistes de coopération et de mutualisation. Une éventuelle fusion avait été évoquée avec des avis divergents.

A l'issue d'une de ces réunions, il avait été décidé à l'unanimité que chaque maire aborderait ce sujet au sein de son conseil municipal et débattrait sur l'opportunité ou non de mener une étude de faisabilité qui n'aurait pas été un engagement en soi mais qui aurait permis de faire émerger les arguments pour ou contre et de se donner les moyens d'une information objective et fiable aux administrés. Joué l'Abbé a été la seule commune à s'être saisi de ce sujet.

- Lors de sa séance du 26 novembre 2015, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour cette étude de faisabilité.
- La liaison douce a bien sûr été un sujet de réflexion central de nos rencontres « Polarité ». Une visite commune a eu lieu à Saint Rémy de Sillé pour nous inspirer d'une réalisation intéressante. Nous avons freiné notre avancement car à l'époque le projet de La Guierche était moins avancé. Nous avons finalement appris que la commune de la Guierche avait répondu à un appel à projet sans nous concerter. Le financement était très intéressant et nous aurions pu faire démarche et demande communes comme nous aurions pu mener une maîtrise d'œuvre et un marché communs. Il était alors impératif pour nous de partir à une recherche effrénée de subventions.
- Les élus des deux communes se sont rendus sur les lieux de la future jonction de nos liaisons douces afin d'y définir les bornages et les aménagements futurs.
- Les aides espérées atteignent désormais les 70% du HT et nous sommes dans l'enveloppe budgétée. Parmi les subventions figurent le FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement local dans le cadre du contrat de ruralité signé par la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe et l'état) qui impose de commencer les travaux en 2017.

Il est donc maintenant nécessaire d'adopter le plan de financement et lancer l'appel d'offres.

→ **Le plan de financement prévisionnel et le lancement de la consultation sont adoptés à l'unanimité.**

Renouvellement de la Convention pour la fourrière animale

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de renouveler la convention pour la fourrière animale. Caniroute nous ayant adressé une nouvelle convention pour l'année 2018 reprenant les mêmes termes et conditions que ceux de l'année précédente, Monsieur Le Maire propose sa reconduction. Le montant TTC de la redevance annuelle est fixé à 2025€ (soit 1.5€ TTC x 1350 habitants).

→ **Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité**

Point sur le commerce local

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement du dossier du commerce local.

Maître Ribot a proposé une signature de l'acte d'achat pour la mi-septembre.

En ce qui concerne la prospection : une visite a eu lieu fin juillet. Avec l'accord du mandataire, Monsieur le Maire qui accompagnait ce prospect a constaté que le bâtiment était dans un état lamentable (les précédentes visites avaient été effectuées par les anciens propriétaires). La cour et les bâtiments sont sales jonchés de débris et la nature a repris ses droits. A l'intérieur, le constat est le même : les réfrigérateurs n'ont pas été vidés, le ménage n'a pas été fait (à l'exception de l'appartement).

Trois visites sont programmées semaine 35, Monsieur le Maire a donc demandé à deux agents de procéder à un nettoyage de la cour, au ménage et au rangement de l'intérieur, afin que l'aspect soit plus accueillant.

Monsieur le Maire tient à rappeler aux membres du conseil municipal leur devoir de discrétion.

Suite à ce désistement, la commune a subi un préjudice financier suite à l'engagement de l'achat du fonds. Elle aurait la possibilité d'avoir un recours auprès des deux candidats en leur demandant le remboursement des 20 500 €, car ils ont manqué à leur parole. La procédure risque d'être longue et le conseil municipal n'est pas favorable à cette démarche. Depuis le rendez-vous chez le notaire, Monsieur le Maire n'a pas eu de contact avec les anciens candidats. Il propose l'envoi d'un dernier SMS rapportant les propos ci-dessus cités.

Participation 2017 de la commune de Joué l'Abbé au feu d'artifice de La Guierche

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été inscrit au budget 2017 une enveloppe de 500€ au chapitre 12 pour permettre à la commune de Joué l'Abbé de participer financièrement au feu d'artifice et au fonctionnement de la bibliothèque municipale de la Guierche.

Il propose aux membres du conseil municipal de délibérer pour valider les montants de :

- a) 300€ de participation pour le feu d'artifice.
- b) 200€ de participation pour la bibliothèque.

Le conseil municipal se prononce pour l'instant sur la participation de 300 € pour le feu d'artifice.

→ **Vote à l'unanimité**

Rentrée Scolaire 2017/2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion de pré-rentrée est prévue avec les agents municipaux le Jeudi 30 Aout de 16h à 18H.

Puis il laisse la parole à Monsieur Patrick Rivière afin d'aborder les différents points à traiter pour cette rentrée scolaire.

Les effectifs

TABLEAU COMPARATIF INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES

Années	Effectifs « école »	Garderie	Restauration	Abonnement restauration	TAP
2014/2015	148	77 52.03%	136 91.89%	110 74.32%	137 92.56%
2015/2016	163	91 55.82%	146 89.57%	124 76.07%	133 81.59%
2016/2017	154	92 59.74%	141 91.55%	124 80.51%	124 80.51%
2017/2018 <i>provisoirement</i>	154	99 64.28%	143 92.85%	116 75.32%	122 79.22%

Raisons des variations rencontrées :

- ◆ en 2015/2016 : ouverture de la classe ULIS (12 élèves) ces élèves ne sont pas inscrits aux TAP réservant le jeudi après-midi aux consultations et suivis médicaux et psychologiques.
- ◆ en 2017/2018 : inscriptions importantes en PS dont la majorité n'est pas inscrite aux TAP.

✚ Conseil d'école du 27 juin 2017

INTERVENTION ENSEIGNANTS

Remerciements :

- ◆ A l'équipe enseignante pour la Direction collégiale en l'absence de Madame la Directrice.
- ◆ A l'APE pour l'investissement dans les actions menées et le financement accordé.

EFFECTIFS ET REPARTITION PROVISOIRE 2017/2018

154 Elèves

- ✓ PS : 24
- ✓ MS : 17
- ✓ GS : 15
- ✓ CP : 26
- ✓ CE1: 16
- ✓ CE2 : 13
- ✓ CM1: 10
- ✓ CM2 : 21
- ✓ ULIS : 12

Répartition dans 6 classes et 1 classe ULIS

PS : 24 élèves de PS Mme GLIBERT (Mme BEAUFILS le lundi, décharge de la Directrice)

MS-GS : 24 élèves – (17 MS/7GS) Mme LEFORESTIER (Mme LECOMTE le vendredi)

CP : 26 élèves de CP Mme BIEN (Mme LECOMTE le lundi)

GS-CE1 : 24 élèves (8 GS/16CE1) Mme SENAND.

CE2-CM1 : 23 élèves (13CE2/10CM1) Mme VUILLEMIN.

CM2 : 21 élèves de CM2 Mr DESCHERE.

ULIS : 12 élèves Mme LETHIEC et 2 AVS Mmes BABIN et MARIE.

Madame la Directrice nous informe qu'une nouvelle opération « écoles numériques innovantes et rurales » est mise en place. Nouvel appel à projet avant le 30 septembre 2017.

Elle va nous adresser l'information concernant les modalités d'attribution.

ECHANGES SUR LA SEMAINE DE 4 JOURS

Monsieur le Maire confirme le maintien de la situation actuelle pour la rentrée de septembre 2017. Il précise bien que cette position reste liée aux maintiens des aides publiques.

Une concertation Parents/Enseignants/Elus devra être mise en place durant l'année scolaire 2017/2018.

Les personnes présentes au Conseil d'école donnent leur accord.

BILAN DES ACTIONS MENEES DANS LES CLASSES

Chaque enseignant fait part des différentes activités menées au cours de l'année scolaire.

- ◆ atelier d'écritures
- ◆ sorties scolaires
- ◆ participation aux Scientonautes (ateliers à l'école et création réalisée pour l'exposition itinérante du secteur).

PRESENTATION DU BILAN DES EXERCICES INCENDIE ET INTRUSION

Constat positif sur l'ensemble des résultats (temps d'évacuation conformément sur l'alerte incendie et dissimulation très bonne dans le cas de l'alerte intrusion).

Quelques petits points à revoir : serrure porte de la classe MS, possibilité d'ouvrir petit portail côté classe ULIS, améliorer la dissimulation dans la classe de Mme SENAND par pose d'un petit rideau à la porte du couloir.....

REFLEXION SUR LES DOLEANCES DES DELEGUES AU PRECEDENT CONSEIL D'ECOLE

2 remarques rapportées par Mr DESCHERE :

- ◆ les menus sur papier sont toujours distribués
- ◆ peintures sur les poteaux du préau non réalisées

En ce qui concerne les menus, en accord avec l'APE, ils ne seront plus édités et distribués aux familles qui seront invitées à les consulter sur le site internet de la commune.

L'info sera faite dans le prochain Bulletin Municipal et à la rentrée une confirmation sera faite par un petit mot dans les cahiers de liaison.

Cependant afin de ne pas pénaliser les familles qui ne pourraient pas accéder à internet, un affichage sera maintenu aux lieux habituels d'affichage.

Pour les peintures des poteaux, à voir avec la Commission bâtiments communaux.

(Est jointe la liste des doléances des enfants).

CHOIX POUR LE PHOTOGRAPHE SCOLAIRE

Plusieurs possibilités sont évoquées. Un choix reste à faire en fonction de la qualité des photos, des formats et du prix.

INTERVENTION DES PARENTS

PROBLEMES DE COMMUNICATION

Echanges sur le manque d'informations concernant les demandes d'aides pour accompagner les sorties scolaires.

BILAN DES ACTIONS DE L'APE

Énumération et résultats financiers des différentes actions menées pendant l'année scolaire :

Marché de Noël, Carnaval, arrivée du Père Noël, ventes chocolat, ventes de brioches, de sacs isothermes.....

SOUHAITS D'ACHATS DE LA PART DES ENSEIGNANTS

L'APE demande qu'ils fournissent une liste des besoins et le choix sera fait en fonction des possibilités financières de l'association.

Questions diverses

Demande d'un parent sur possibilité moyennant finance d'assurer 1 heure d'anglais aux enfants en début d'après-midi le mercredi.

- ◆ Renvoi vers la MJC.

Surprise de certains représentants de l'APE d'apprendre que le jeudi 6 juillet le restaurant scolaire fonctionnera normalement

- ◆ Invitation à relire le document remis pour informer que ce jeudi, il n'y aurait pas d'activités TAP où il était indiqué que les parents devaient récupérer leurs enfants au plus tard à 13h20 pour ceux déjeunant au restaurant scolaire.

Un membre de l'APE s'interroge sur le fait que les enfants qui se rendent à la salle des sports pour les TAP peuvent être mouillés les jours de pluie.

- ◆ En 3 années d'activités, 1 jeudi où nous avons dû attendre 10 minutes sous le préau que l'averse se passe et 1 jeudi où nous avons subi la pluie au retour à 16h30.
- ◆ Proposition : si météo incertaine, annulation des TAP.

✚ Réunion du 6 juillet 2017 avec l'équipe d'animation des T.A.P.

Invités présents

- ✓ Monsieur le Maire, Rivière Patrick élu référent et coordinateur, Madame la Directrice de l'école, Madame Etiennoul *secrétaire de Mairie*, Mme Perdoux *Présidente de l'APE*.

Les animateurs présents:

- ✓ AVIGNON Nathalie, PITARD Christelle, THERMUNIEN Nathalie, RIVIERE Thaina, BUREAU Fleur, GUILLEN Sandra, ROUSSEAU Angeline, GRIGNE Gill, SERGENT Christophe, GRAVOUILLE Théo.

Notre Stagiaire

- ✓ BOGARD Cécile

Les Coordinateurs

- ✓ AINE Hervé
- ✓ MILLET Arlette

Animateur excusé:

- ✓ NOGUERAS Alexis

Objectifs de la réunion :

Permettre à l'ensemble des acteurs ayant œuvré à la réalisation des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année 2016/2017 de se rencontrer et d'échanger.

Cette réunion a aussi pour objectif de faire pour chacun le bilan de cette année scolaire, de faire part des difficultés rencontrées, et pour ceux qui accepteront de repartir en septembre, de leurs souhaits éventuels pour cette prochaine rentrée, des améliorations à apporter etc.....

Chaque personne présente autour de la table se présente.

BILAN POUR LES ANIMATEURS

Ils sont invités à s'exprimer sur :

- 1- Les relations avec « la Mairie »
- 2- Les relations avec les collègues
- 3- Les relations « éventuelles » avec les enseignants
- 4- Les enfants
- 5- L'organisation générale
- 6- Les locaux mis à disposition.

Le positif

- ◆ pour eux, les relations entre les animateurs sont excellentes ainsi qu'avec le personnel de l'école et les parents.
- ◆ pas de problème au niveau administratif.
- ◆ la présence des coordinateurs est un élément important dans la réussite des TAP.
- ◆ la durée des cycles d'intervention sur 7 semaines est appréciable.
- ◆ satisfaction au niveau des locaux mis à disposition.
- ◆ pour les groupes se déplaçant à la salle des sports, cela n'est pas pénalisant.
- ◆ les activités sont de qualité et variées.
- ◆ le fait de conserver la quasi-totalité des animateurs depuis 3 ans a permis de connaître le « fonctionnement » de certains enfants et aussi favoriser les échanges dans l'équipe d'animation.
- ◆ Possibilité après les TAP de rencontrer certains parents. (Les animateurs restant à la sortie de la cour jusqu'au départ des enfants).

Le négatif

- ◆ L'utilisation de la classe ULIS pour l'atelier « arts plastiques » déplaît à l'Enseignante titulaire de cette classe (stylos disparus, travaux des élèves endommagés, désordre constaté.....), elle demande que cet atelier soit déplacé vers une autre classe.
Mr le Maire rappelle que les locaux appartiennent à la commune. Lors de la mise en place des TAP en 2014, ce local abritait la bibliothèque de l'école et servait de classe pour le décroisement. De plus, elle offrait une belle superficie et disposait d'un point d'eau.
Cette classe est la mieux adaptée pour l'activité envisagée, **l'atelier restera donc dans cette classe.**
- ◆ L'animatrice ne disposant pas de lieu de stockage, elle doit se déplacer jusqu'au préau des maternelles pour récupérer ou ranger son matériel, devant alors pour une courte période, laisser seul son groupe d'enfants.
→ Pour ces deux raisons, une assistance à l'animatrice est envisagée.
- ◆ La représentante des Parents d'élèves fait part que l'animateur de l'atelier « expression corporelle » utiliserait la méthode de la « punition collective » ce qui choque les enfants qui souhaitent alors ne plus participer aux TAP.
Après « enquête » cette information s'était avérée inexacte. Certains enfants ayant mal interprété les propos de l'animateur.
Les coordinateurs qui passent régulièrement dans les divers ateliers n'ont pas fait ce constat dans l'atelier expression corporelle, mais ont plutôt constaté parfois le recours, dans les situations de débordements extrêmes, à des sanctions individuelles.
- ◆ **Chez les Petits :**
 - ◆ Pas de remarques particulières.
 - ◆ Les TAP ne sont pas de la simple garderie mais pas non plus l'école, il faut limiter les contraintes.
 - ◆ Les enfants ont un temps de concentration limité et aspirent à jouer.
 - ◆ une proposition est faite de mettre en place de façon ponctuelle des ateliers tournants (par exemple de 4 fois 15 minutes) .

AUTRES POINTS ABORDES

- ◆ Les PAI. : Pour la rentrée ils seront recensés. Une liste sera consultable au Périscolaire.
La direction du périscolaire devra informer les animateurs des enfants titulaires d'un PAI et du type de pathologie à l'origine de ce PAI.

Une question se pose sans réponse à ce jour concernant les trousseaux contenant les traitements.

Comment les gérer entre la classe, le restaurant scolaire, les TAP ?

- ◆ Un échange très intéressant a eu lieu après que Madame la Directrice ait abordé le thème « du respect et de la discipline » dont elle dit avoir constaté la dégradation depuis 3 années.

EN RESUME

Globalement les animateurs sont très satisfaits des conditions de travail et n'ont pas de souhaits particuliers. Ils ne font pas de proposition d'amélioration.

Cependant les animateurs des 3 groupes évoluant sur le site de l'école demandent au directeur du Péricolaire d'avoir connaissance du règlement qui est en place sur la cour de récréation afin d'appliquer les mêmes règles lors de la « récré » de 15h.

Pour les groupes évoluant à la salle des sports, l'inter-atelier se faisant sans pause, le besoin n'existe pas.

INTERVENTION DE MADAME LA DIRECTRICE

Mme Glibert a tenu à remercier et féliciter « l'équipe » pour la qualité du travail effectué auprès des enfants. Organisation, choix des activités, qualités et compétences des animateurs.....lorsqu'elle se trouve en réunion avec ses homologues d'autres communes elle constate que les enfants de l'école de Joué l'Abbé sont vraiment privilégiés.

AFIN D'ORGANISER LA RENTREE 2017/2018

◆ **Qui souhaite repartir ?**

A l'exception d'Angéline qui nous en avait informés, les animateurs présents en 2016/2017 seront présents en septembre 2017.

◆ **Remplacement d'Angéline**

Cette année nous avons accueilli Cécile en qualité de stagiaire. Elle s'est très rapidement intégrée à l'équipe d'animation en particulier auprès de Fleur et d'Angéline. Elle a su prendre des initiatives sans pour autant empiéter sur les prérogatives dévolues aux titulaires des activités.

Elle a aussi participé à la vie du périscolaire et a donné entière satisfaction à son Directeur.

Son recrutement ne semblant pas poser de difficultés au niveau administratif, le poste vacant sera proposé à Cécile. Il faudra définir avec elle, le domaine d'activité dans lequel elle interviendra.

◆ **Comment peut-on s'organiser à la rentrée ?**

Nous pouvons supposer que les effectifs pour la prochaine année seront assez proches de ceux des années passées et de ce fait nous devons maintenir notre organisation en **11 groupes**.

Si éventuellement les effectifs connaissent une baisse, cela permettrait d'alléger les groupes.

LES CONTRAINTES ET LEURS CONSEQUENCES

De ce fait et en tenant compte des contraintes de locaux, il faut :

- ◆ optimiser l'utilisation de ces locaux :

Cela oblige à maintenir **2 activités sportives** sur le plateau de la salle des sports, ce qui impose du fait des éloignements des 2 sites d'activités (salle des sports et école-salle polyvalente -1000clubs) d'y adjoindre **2 autres activités**. En effet, il n'est pas envisageable de faire pratiquer 2 activités sportives à la suite aux enfants.

Les activités d'arts plastiques obligent à avoir à disposition des tables et des chaises, ce qui amène à affecter le foyer aux arts plastiques.

Quid de la 4^{ème} activité qui jusqu'à maintenant se tenait dans le hall qui ne dispose d'aucune structure.

POUR LES 3 AUTRES GROUPES

L'activité « expression corporelle » semble bien installée dans la salle polyvalente. La présence d'une scène est un atout. Cependant la surface importante de ce lieu peut provoquer chez certains enfants un désir de se défouler au-delà du raisonnable.

L'activité « musique » au « 1000 club » ne pose aucun souci. Gill dispose dans ce local des instruments qu'il utilise lors des cours de musique qu'il dispense à la MJC.

L'activité « arts plastiques » a été abordée précédemment.

POUR LES PETITS

Au niveau des locaux

- L'utilisation de la classe PS s'impose du fait de la sieste.
- La classe MS est elle aussi bien adaptée aux activités.
- Le préau fermé est un plus.
- Les 2 pièces du périscolaire répondent bien aux besoins des animatrices.

Au niveau du Personnel communal

L'encadrement par des personnes employées à l'école est primordial, surtout en début d'année scolaire pour les petits qui manquent de repères. La présence aux TAP de leurs ATSEM est rassurante.

REDEFINITIONS DES FONCTIONS

1- Du directeur : à partir de 14h00

- ✓ Organisation
- ✓ Coordination
- ✓ Remplacement absences
- ✓ Surveillance- Discipline
- ✓ Contrôle des sorties
- ✓ Relations Parents

2- De la coordinatrice

- ✓ surveillance
- ✓ remplacement absences
- ✓ contrôle des sorties en cas d'absences d'Hervé.

ORGANISATION A METTRE EN PLACE A LA RENTREE

A 13H30 : Nathalie T. remet sa fiche d'appel à chaque animateur.

Jusqu'à l'arrivée d'Hervé à 14h, elle assure la coordination dans les 3 groupes sur le site de l'école. Passage dans les groupes et attention plus particulière accordée à l'atelier d'arts plastiques.

A 14h, Hervé prend la relève de Nathalie jusqu'à 16h30, heure où il assure la sortie des enfants. Nathalie rejoint la salle Périsco.

A 15h, Arlette vient en appui à Sandra selon les demandes et besoins de cette dernière.

Cependant cette organisation pourrait être modifiée si Hervé devait être amené à remplacer un animateur absent. Le remplacement étant prioritaire.

Patrick Rivière, élu référent et coordinateur, se chargerait de modifier temporairement l'organisation mise en place.

Pour clôturer cette sympathique réunion, Monsieur le maire convie l'ensemble des personnes présentes à partager un petit rafraîchissement.

[Appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité »](#)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un appel à projets opéré dans le cadre du programme d'investissements d'avenir pourrait sans doute permettre de soutenir les financements de la collectivité en termes d'équipements numériques pour l'Ecole Jacqueline Duhême.

Une première phase de dépôt de dossier est prévue pour le 30 septembre 2017. Cette action est liée au projet présenté par l'Ecole.

[Dérogation scolaire \(enfants d'une animatrice en CDD\)](#)

Monsieur Le Maire a reçu une demande téléphonique de la future animatrice recrutée en CDD pour la surveillance des temps méridiens de la cour de récréation qui habite dans le Sud Sarthe car elle souhaiterait pour des raisons de commodité scolariser ses 2 jeunes enfants à Joué l'Abbé.

→ **Le conseil municipal vote pour à l'unanimité**

[Demande prolongation CAE \(fin du CDD prévu le 02/10/2017\)](#)

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le CAE / CDD de 9 mois signé avec l'agent administratif le 3 janvier 2017 prendra fin le 2 octobre 2017 sauf si un renouvellement était possible.

RAPPELS :

Le Contrat Unique d'Insertion est un contrat aidé qui allie formation et aide financière.

Le C.U.I.- C.A.E est constitué d'une convention individuelle et d'un contrat de travail (article L. 5134-19-1 du code du travail).

Le contrat peut être renouvelé dans une limite maximale totale de 24 mois. Le renouvellement d'un contrat CUI-CAE obéit à 3 contraintes pour l'employeur si ce dernier souhaite prolonger en poste le salarié.

1. **Contrainte de procédure liée à la convention**

Il doit adresser à l'autorité signataire une demande préalable motivée et accompagnée d'un bilan des actions réalisées en matière d'accompagnement et de formation ainsi que d'un document répertoriant les actions envisagées pendant la période de prolongation à venir ([article R. 5134-31 du code du travail](#)).

La durée de cette convention peut être prolongée dans la limite d'une durée totale de 24 mois ([article L. 5134-23 du code du travail](#)) sur décision du prescripteur désigné (Pôle emploi ou Conseil Général ou Cap emploi ou mission locale pour l'emploi).

→ Cela nécessite la signature d'une nouvelle convention individuelle.

2. **Contrainte de procédure liée au contrat de travail**

[Article L5134-25-1 du code du travail](#)

« Le contrat de travail, associé à l'attribution d'une aide à l'insertion professionnelle au titre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, conclu pour une durée déterminée, peut être prolongé dans la limite d'une durée totale de vingt-quatre mois, ou de cinq ans pour les salariés âgés de cinquante ans et plus rencontrant des difficultés particulières qui font obstacle à leur insertion durable dans l'emploi, ainsi que pour les personnes reconnues travailleurs handicapés.

A titre dérogatoire, ce contrat de travail peut être prolongé au-delà de la durée maximale prévue, en vue de permettre d'achever une action de formation professionnelle en cours de réalisation à l'échéance du contrat et prévue au titre de l'aide attribuée, sans que cette prolongation puisse excéder le terme de l'action concernée ou, pour les salariés âgés de cinquante-huit ans ou plus, jusqu'à la date à laquelle ils sont autorisés à faire valoir leurs droits à la retraite. »

→ Cela nécessite un avenant au contrat de travail initial.

3. **Contrainte liée à des décisions ministérielles**

Un employeur ne peut s'engager dans les procédures précédentes sans, au préalable, prendre connaissance des décisions prises chaque semestre par

- le ministère de l'emploi [INSTRUCTION N° DGEFP/MIP/2015/215 du 19 juin 2015 relative à la programmation des contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir au deuxième semestre 2015](#)
- L'arrêté préfectoral fixant les conditions d'éligibilités d'un demandeur d'emploi à un emploi AESH ou EVS sous contrat CUI-CAE ou les conditions de renouvellement du contrat CUI-CAE d'un salarié en poste.

Pour en bénéficier, il faut donc envoyer une demande motivée à Pôle Emploi qui la transmettra au service de la DIRECTE.

Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser Monsieur Le Maire à transmettre cette demande de renouvellement pour la durée maximale au regard de la situation du candidat concerné.

→ **Le conseil municipal vote à l'unanimité pour demander un renouvellement de ce CAE dans les mêmes conditions.**

Etude devis informatique

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget 2017, il a été voté une enveloppe de 14150 € au Chapitre 21 (*compte 2183 - Section : Investissement*) comprenant :

- ✓ le remplacement du photocopieur de la mairie / installation – connexion (3500 € à 4698€)
- ✓ la tour informatique / serveur du secrétariat de mairie (2100 €),
- ✓ le remplacement de matériel informatique pour l'Ecole (4000 à 4500€),
- ✓ l'achat d'un scanner pour la Directrice de l'Ecole (365€),
- ✓ l'achat de « douchettes » pour le pointage du périscolaire qui serait reliée à un logiciel de facturation Segilog et nécessaire pour répondre aux obligations de la CAF et la souscription à la signature électronique pour les mandats et les actes légaux (2500€).

Il laisse Monsieur Pascal Choplin présenter les différentes offres reçues pour analyse.

Le photocopieur de la mairie devant être remplacé, deux entreprises ont été contactées, Les Ets Conty à Saint Pavace et Dactyl Buro Le Mans qui ont présenté chacune deux modèles au tarif suivant :

- ✓ 3468 € et 4968 € pour Conty + contrat de maintenance de 748.80/an (base 60 000 copies noires et blancs et 10 000 copies couleur)
- ✓ 4008€ et 4872€ pour Dactyl buro + contrat de maintenance de 633.60/an (base 60 000 copies noires et blancs et 10 000 copies couleur)

Compte tenu des besoins de la mairie, le modèle Triumph ADLER TA 3206CI pour un montant de 3468 € proposé par les Ets Conty est retenu + contrat de maintenance

Pour le remplacement du poste informatique du secrétariat de mairie, deux devis sont présentés :

- ✓ l'un par la société Conty Saint Pavace pour un montant de 2052 €
- ✓ et un par la société Fatech Saint Saturnin pour 2065.99 € ,
- ✓ maintenance 3 ans comprise dans ces deux devis.

Les caractéristiques techniques de ces deux propositions sont similaires de même que les tarifs, cependant Conty proposant les réinstallations des applications et transferts de fichiers, il est décidé d'opter pour cette proposition.

Les besoins exprimés par l'école en équipements et remplacements de matériel informatiques sont les suivants :

- ✓ remplacement de deux ordinateurs fixes
- ✓ remplacement de deux ordinateurs portables dont celui de la directrice
- ✓ scanner

Deux devis sont présentés :

- ✓ Ets Conty Saint Pavace pour 3 323.40 €
- ✓ Société Fatech Saint Saturnin pour 4 567.13 €

Compte tenu des caractéristiques techniques semblables de ces deux propositions de photocopieur, **il est décidé d'opter pour la proposition des Ets Conty, soit la moins disante.**

Les achats prévus pour l'école sont à envisager dans le projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité », *excepté l'ordinateur portable pour la directrice, qui en a un besoin urgent (le sien étant régulièrement en panne).*

→ **Le conseil municipal valide à l'unanimité les achats informatiques suivant auprès de la Société Conty :**

- 1 ordinateur portable pour la directrice de l'Ecole,
 - 1 scanner pour l'école,
 - 1 ordinateur fixe pour la secrétaire de mairie,
 - 1 photocopieur de la mairie,
- pour un montant total de 6 864,60 € TTC.

Comptes rendus des commissions

Monsieur le Maire invite les adjoints à présenter les travaux de leurs commissions.

Commission Voirie

Travaux réalisés concernant des aménagements d'accessibilité

→ Monument aux morts - périscolaire – M. Beldent - derrière salle des sports

Voirie programmée

- ✓ enduit route des Chapuisières et chemin des Coeries
- ✓ marquage peinture dans tout le bourg
- ✓ curages : chemin de la Raterie et le long de la RD 300 au carrefour de la zone d'activité.

Commission Cadre de vie et Patrimoine

- ✓ Visites de quartiers :

Pascal Choplin précise qu'il ne reste plus que deux quartiers à visiter : Lotissement Bel Air-La Vigne et le CD 300.

Il est arrêté la date du 30 septembre à 10 h pour le Lotissement Bel Air- la Vigne.

Celle du CD 300 sera programmée ultérieurement.

Les nuisances sonores occasionnées par la LGV seront certainement abordées. Une réunion sur ce sujet avec le Monsieur le Préfet ayant lieu le 18/09/2017. Nous pourrions en discuter avec ces riverains.

La vie associative

Monsieur le Maire rappelle qu'il conviendra de donner à chaque association ses charges supplétives, à savoir pour la salle des sports 32 000 € et pour le Mille Club 6 000 €.

L'assemblée du Roller a lieu le 23 septembre 2017.

15 % des adhérents du roller et 30 % pour le basket résident à Joué l'Abbé.

Monsieur le Maire aborde le sujet des associations dont le siège est hors commune qui pourraient être astreintes à payer une location. Le Maire de La Bazoge a le même questionnement. Cela pourrait être débattu au sein de la Communauté de Communes pour une harmonisation des pratiques.

Questions diverses

-  Courrier de remerciement de l'Office de Tourisme de Ballon, à Mme Deniaud / Association du Patrimoine concernant l'ouverture de l'Eglise le 09 août 2017 « Côté Ville, côté Campagne ».
-  Courrier du Sénateur Mr Jean Pierre Vogel à la Ministre du travail, concernant la suspension brutale annoncée par le gouvernement de tous les contrats aidés.
-  Courrier du Député Mr Jean-Carles Grelier au Ministère des Solidarités et de Santé, concernant la désertification médicale.
-  Courrier du Sénateur-Maire du Mans, Mr Jean Claude Boulard à Monsieur le Préfet de la Sarthe, concernant la surveillance de la qualité de l'air dans les locaux accueillant des enfants. Monsieur le Maire souligne le bien-fondé de ces courriers et remercie ces élus.

- ✚ Don par Mr et Mme Deniaud Paulette de rampes d'accès pour handicapés à l'Eglise. Monsieur le Maire et le conseil municipal les en remercient.
Madame Deniaud rappelle que le cimetière n'est pas accessible. Pascal Choplin précise que ce n'est pas possible actuellement que la commission doit y travailler ; il indique toutefois qu'une visite est prévue au cimetière de Sargé pour s'inspirer de l'aménagement.
- ✚ FCTVA 2017 : Somme demandée 23956,38€ - Notification de la Préfecture reçue le 25 juillet 2017 : avis de versement de la somme de 23956€38. (*Pour rappel : somme budgétisée en recettes 2017 : 15000€*).

→ Prochain conseil municipal : Mardi 26 Septembre 2017

→ **Fin de la séance à : 24 h**